

## ASPECTS MONÉTAIRES DE LA MAINMISE COLONIALE À MADAGASCAR

par

Albert RALAIKOA\*

La souveraineté monétaire est un des problèmes les plus épineux du début de la période coloniale. En effet, le pouvoir colonial aura du mal à asseoir le système monétaire français. En tous les cas, il y parviendra. Mais au lieu de l'utiliser pour servir spécifiquement le développement économique de la colonisation, il s'en servira surtout pour renforcer son pouvoir politique.

### 1. La politique de retrait progressif de la monnaie coupée du Résident général Laroche



L'acharnement des autorités françaises à transformer, même par la violence, le protectorat de Madagascar en terre française (c'est-à-dire en colonie) n'a pas eu son équivalence sur le plan monétaire. En effet, le Résident Laroche renonce à faire triompher dans l'immédiat le système monétaire français. Cependant il était relativement facile de le réaliser puisque le système monétaire malgache est déjà gravement ébranlée avant même 1895 et surtout entre 1895 et 1896. En fait, la monnaie coupée coexiste depuis quelque temps avec la monnaie divisionnaire française dont la pièce de 5 francs que les gens continuent à fragmenter. Depuis Rainilaiarivony, en effet, la monnaie française de 5 francs est la seule monnaie reçue de l'extérieur. Elle est également la seule officiellement reconnue. Et ceci jouera en faveur de la mise en place progressive du système monétaire coloniale.

En outre, la commission qui s'est réunie quelque temps avant l'annexion sous la direction du ministre des Colonies à Paris pour examiner le futur régime monétaire de Madagascar a reconfirmé la poursuite de cette politique de conquête progressive en statuant non pas pour le retrait total et immédiat ou pour la frappe

---

\* Département d'Histoire, Université d'Antananarivo.

d'une monnaie spéciale pour Madagascar, mais pour le maintien de la monnaie française déjà en circulation dans l'île. De son côté, Laroche, alors Résident de France à Tananarive, met en œuvre une politique d'élimination progressive de la monnaie coupée estimant que le retrait brutal de cette dernière n'arrêterait pas l'habitude des Malgaches à morceler la piastre. Or cette politique de retrait progressif devient source d'enrichissement pour les changeurs de profession. En effet, alors qu'il a fait ouvrir un bureau de change au pair sur le principal marché de Tananarive, ce sont les changeurs de profession qui en ont profité. Ces changeurs y achètent les piastres au pair. Puis ils les revendent à la population avec prime. Laroche avait pourtant ordonné de ne changer qu'une piastre par individu. Le retrait devient également source d'enrichissement pour les gouverneurs puisque quand ils viennent à Tananarive le mercredi de chaque mois pour verser leurs recettes, ils s'adressent en passant sur le marché aux changeurs de monnaie et troquent la monnaie coupée qu'ils apportent. Les changeurs leur prennent 27 grammes pour une piastre contre une monnaie divisionnaire qui leur est prise au pair. Et ils réalisent ainsi un bénéfice de 20 centimes par piastres. Or il est impossible d'empêcher le gouverneur de s'enrichir puisque la nécessité d'assurer les recettes de l'Etat a obligé Laroche de laisser à la caisse du gouvernement de recevoir mais aussi de rendre au public malgache, à guichet ouvert, la monnaie coupée. Le stock en caisse du bureau de change au pair a diminué par conséquent dans une forte proportion, constate Laroche.

Laroche a par ailleurs estimé qu'on ne peut faire qu'une politique de retrait progressive dans la mesure où le budget colonial ne peut pas encore supporter les dépenses de l'envoi des morceaux de piastres retirés de la circulation, à Paris, pour être refrappés et réinjectés de nouveau une fois transformés en monnaies divisionnaires et en monnaies de billon. Mais si le retrait total et immédiat s'impose, Laroche propose à la métropole de supporter les frais de frappe et de transport aller-retour Tananarive-Paris. En tous les cas, Laroche préconise que la solution monétaire pour Madagascar est d'y injecter une bonne dose de monnaie divisionnaire et surtout de billon laquelle n'a pas suffisamment pénétré dans l'île (à l'exception de Tananarive où elle domine déjà, dans les principaux ports et sur quelques marchés de l'Imerina où elle est employée concurremment avec les fragments de piastre). Pour matérialiser ce qu'il a préconisé, Laroche fait venir des monnaies de billon : 150.000 pièces de 10 centimes, 150.000 pièces de 5 centimes, 100.000 pièces de 2 centimes et 50.000 pièces de 1 centime. Son objectif est, d'une part de familiariser les Malgaches avec le système monétaire français, et d'autre

part, de mettre fin à l'enchérissement du prix de toutes les denrées les plus communes, au moins à l'égard des Européens<sup>1</sup>.

La politique monétaire de Laroche annonce la difficulté du pouvoir colonial, qui se met en place à partir de 1896, d'asseoir un nouveau système monétaire basé sur la monnaie divisionnaire.

## 2. Le retrait de la monnaie coupée par Gallieni

Ce n'est qu'en 1897 que Gallieni décide de remuer le dossier du retrait de la monnaie coupée commencé par son prédécesseur, le Résident Laroche. Comme ce dernier, Gallieni, après avoir consulté le directeur des Finances de la Colonie, ne veut pas retirer de la circulation la monnaie coupée sans être assuré de pouvoir la remplacer. Mais qui supportera les frais de la fonte et du transport, d'une part des fragments de monnaie vers la métropole et de l'autre du retour des monnaies divisionnaires et de billon vers la Colonie ? Gallieni propose que l'administration échange 3 à 3,50 francs au lieu de 5 francs contre 27 grammes de monnaies coupées. Avec la différence on paiera les frais dont on a parlé. En effet, la Métropole refuse de juger ces frais. Les propositions de Gallieni n'ont pas été toutefois approuvées. En 1898, aucune décision n'a toujours pas été prise. Puis brusquement certaines caisses publiques refusent sans avertir la monnaie coupée et sans même avoir reçu aucun ordre de qui que ce soit. Gallieni est débordé. C'est qu'un certain nombre de responsables de l'administration coloniale ont cru rendre service aux colons. En refusant des monnaies coupées, ils pensent obliger les indigènes à aller se salarier chez les colons qui disposent de monnaies divisionnaires. En effet, il faut à ces indigènes payer l'impôt. Mais ce sont les commerçants qui ont d'abord souffert de cette situation car de nombreux indigènes refusent de se salarier chez les colons alors qu'ils ne peuvent plus acheter avec leurs morceaux de piastre. Mieux organisés, les commerçants de Tamatave se réunissent pour débattre de la question sur la nécessité de trouver une solution. Pour sortir de la crise, les commerçants proposent non pas d'acheter les morceaux d'argent comme Gallieni le souhaite mais

---

1. Selon Laroche, le produit que les Malgaches achètent avec un petit morceau d'argent d'une valeur de deux ou cinq centimes en coûte 20 pour un Français parce que la plus petite des monnaies introduites à Madagascar est la pièce de 20 centimes ou *Voamena*. En effet, il n'a été importé jusque-là que des monnaies de 5,2 et 1 franc puis de 50 et 20 centimes d'ailleurs très bien accueillies surtout la pièce de 5 francs. (Archives de la France d'Outre-Mer, Paris, MAD-84/104, pièce n° 6 : lettre du Résident Laroche au ministère des Colonies, juillet 1896.

à raison de 5 francs contre 27 grammes de monnaies coupées (remboursables en 80% de monnaies divisionnaires de 2, 1, 0,50 et 0,20 franc et en 20 % de monnaies de billon). Pour ces commerçants, avec ce tarif l'administration est déjà gagnante<sup>2</sup>. Les deux ministères directement responsables de la question n'apprécient pas cette proposition. Mais ils ont profité du passage de Gallieni à Paris pour faire avancer la question en 1899. Le ministère des Finances a fait savoir qu'il n'est pas d'accord pour les frais de transport, il ne croit pas au bénéfice que supposait les commerçants. C'est pourquoi il a proposé que le tri, puis la centralisation au port d'embarquement ainsi que les autres frais soient à la charge du budget local. En revanche, le remboursement sur pied de 27 grammes contre 5 francs de monnaies françaises, ainsi que les frais de transport des points d'embarquement à Paris seront à la charge du Trésor. Et quant à la durée de l'opération de retrait, elle est prévue pour deux mois.

A la suite du refus des caisses publiques et ainsi que d'un certain nombre de commerçants de la côte-est d'accepter les fragments de piastre dans leurs caisses, Gallieni qui séjourne toujours à Paris est allé expliquer au ministère des Colonies l'urgence du retrait de la monnaie coupée. Il en a profité pour faire une nouvelle proposition :

- . une reprise de 30 grammes de monnaies coupées (pièces françaises) contre 5 francs (son ancienne proposition était de 3 à 3,50 francs contre 27 grammes de monnaies coupées) ;
- . des échanges qui se feront dans les centres où il y a des préposés de Trésor<sup>3</sup> + Mananjary où il faut détacher un agent du Trésor<sup>4</sup> ;
- . une reprise qui ne doit pas excéder trois mois pour éviter la fraude ;
- . des frais de transport et de fonte qui seront à la charge de celui qui bénéficiera du boni et ce sera le ministère des Finances.

---

2. Bérard, qui représente alors le Comité des commerçants de Tamatave donne les prévisions suivantes :

- la différence entre 25 et 27 grammes constitue déjà 7 % en faveur du Trésor Public ;
- la différence entre le titre de la monnaie coupée (5 francs) et le titre beaucoup plus bas des monnaies divisionnaires (sans parler des 20 % de la monnaie de billon) fait 8 % de bénéfice.

D'où  $7 + 8 \% = 15 \%$  de bénéfice qui couvriront amplement frais de refonte et de manutention.

Quant au transport aller-retour, il sera assuré gratuitement d'après les conventions avec les compagnies maritimes (l'Etat ne paiera aucun frêt pour les fonds qu'il expédie ou qu'il reçoit).

3. C'est-à-dire Diégo-Suarez, Nossy-Be, Majunga, Tamatave et Fort-Dauphin.

4. C'est tout de même curieux, du moins de l'avis du ministère des Finances. En effet, la monnaie coupée est inconnue à Diego-Suarez et à Nossy-Be colonisés avant Madagascar. Elle a presque disparu à Majunga, Tamatave et Fort-Dauphin. Mais elle est nombreuse à l'intérieur.

La proposition de Gallieni a été bien accueillie, après toute une série de correspondances et d'échanges d'idées entre Gallieni, le ministre de Finances et celui des Colonies, avec cependant quelques rectifications. Aux centres d'opérations proposées par Gallieni, il faut ajouter Fianarantsoa, Tananarive et Vatomandry. La durée de l'opération est d'un mois après la publication de l'arrêté<sup>5</sup>. Il faut des "indigènes" pour reconnaître les fragments. En échange des fragments de monnaie coupée, il faut remettre de préférence des monnaies divisionnaires et de billon. Les frais de transport de l'intérieur au port d'embarquement ainsi que les autres frais seront supportés par la Colonie. Les frais du port d'embarquement jusqu'en France seront à la charge du Trésor. La Colonie recevra à cause de ces frais une valeur monétaire de 3 grammes d'argent par 30 grammes retirés. Ce qui justifie l'élévation de 27 à 30 grammes.

Le 12 janvier 1900 sort finalement l'arrêté sur le retrait de la monnaie coupée<sup>6</sup>. L'opération de retrait est prévue du 19 au 30 avril 1900. Puis elle a été prorogée d'un mois encore (du 1er au 31 mai 1900)<sup>7</sup>. En 1900, les recettes fiscales ne comprennent plus que des monnaies françaises non coupées (écus, monnaies divisionnaires, monnaies de billon). Les morceaux de monnaies coupées qui n'ont pas pu être échangés ont rejoint la bijouterie. La Colonie recevra-t-elle maintenant d'assez suffisantes monnaies divisionnaires et de billon en remplacement de la monnaie coupée ?

### **3. Une souveraineté qui ne sert pas le développement économique de la colonie**

#### ***Des monnaies divisionnaires et de billon insuffisantes pour la Colonie de Madagascar***

Une fois que la monnaie coupée est retirée de la circulation monétaire, le marché malgache ne connaîtra désormais que des monnaies exclusivement françaises. Contrairement à ce que souhaite les autorités coloniales de Tananarive, les monnaies divisionnaires et de billon deviennent rares. Tout simplement parce que l'envoi de monnaies pour Madagascar reste insuffisant et certaines années inexistant. C'est ce que montre le tableau des fonds reçus par le Trésor de 1895 à 1909 ci-annexé<sup>8</sup>. En effet, ce document nous permet de connaître l'état des monnaies importés pour l'ensemble de la Colonie. Curieusement, c'est en 1899 que le Trésor reçoit la plus grande quantité de monnaies divisionnaires et de billon (6.007.000 francs) pour la période 1895-1909. Il n'y a presque pas eu de monnaies divisionnaires et de billon après 1901. Et pendant 3 ans (1902, 1903 et

---

5. Du 1er au 30 avril 1900.

6. J.O.M. du 13 janvier 1900.

7. Arrêté du 21 janvier 1900, J.O.M. du 7 mars 1900.

8. A.R.M., D-385, dossier : monnaies altérées 1905-1912.

1904) il n'y a rien eu tout. En 1907, voire entre 1906 et 1908 la quantité de monnaies reçue est de nouveau insignifiante. Or les crises qui se traduisent par la mauvaise rentrée fiscale surtout en Imerina et au Betsileo se situent justement pendant cette période : 1903-1904 et 1907.

A partir de là on peut conclure que la crise vient de l'insuffisance des monnaies divisionnaires et des monnaies de billon. Ainsi la souveraineté politique, mais exercée de manière irresponsable en livrant la colonie à elle-même, devient un facteur non pas de développement économique mais de pression politique. La souveraineté monétaire a sa plus grande part dans le caractère répressif et autoritaire du pouvoir colonial parce qu'elle a été génératrice de crises.

Et plus tard, pour compenser l'arrêt de l'envoi de monnaies pendant la guerre 14-18, les autorités coloniales vont imaginer la création d'une monnaie de carton (*vola baoritra*) d'abord avec l'effigie d'un chien d'où son nom de monnaie-chien (*vola alika*), puis quand elles se rendront compte de leur erreur politique, elles remplaceront très vite cette effigie par celle d'un boeuf (monnaie-zébu ou *vola omby*).

## Conclusion

Nous devons souligner la difficulté des autorités coloniales à imposer le système monétaire français pour des raisons purement financières, mais aussi politiques. Dès le départ, les raisons économiques représentent peu de choses dans l'élimination de la monnaie coupée. Dans ce cas, il n'est pas étonnant de constater que la métropole ne se préoccupe pas d'inonder sa nouvelle colonie d'une assez suffisante quantité de monnaie d'où les crises, puis la pression administrative qui s'accroît. Bref, source de médiocrité économique, la souveraineté monétaire de la France devient aussi source de pouvoir autoritaire.

ANNEXE

TOTAL DES FONDS RECUS PAR LE TRESOR DE 1895 A 1909  
(en Francs courants)

Année	1 Billets coupures de la Banque de France	2 OR	3 ECUS (pièce 5 F = piastre	4 Total Monnaie divi- sionnaires + Billon	5 TOTAL GENERAL
1895	969.950	15.000	5.630.000	830.008	7.444.958
1896	60.000	-	7.840.000	182.000	8.082.000
1897	64.000	16.000	9.888.000	885.000	10.853.000
1898	94.000	16.000	2.550.000	2 736 000	5.396.000
1899	102.000	18.000	-	6.007.000	6.127.000
1900	72.000	18.000	4.700.000	268.000	5.058.000
1901	-	10.000	3.000.000	60.000	3.070.000
1902	90.000				90.000
1903	150.000				150.000
1904	150.000				150.000
1905	-	20.000		450.000	470.000
1906			3.000.000	90.000	3.090.000
1907			500.000	30.000	530.000
1908				90.000	90.000
1909				228.000	228.000
T/TL	1.751.950	113.000	37.108.000	11.856.008	50.828.958

Source : A.R.M., D-385, dos. monnaies altérées 1909-1912, Lettre de l'inspecteur des Finances  
à M. le Gouverneur général, p.i. de Madagascar du 16 avril 1910.

## FAMINTINANA

Ny asa fandinihana momba ny vola niasa teto Madagasikara taloha na nandritra ny fanjanahan-tany dia saika asa fandinihana fotsiny ny fombafomban'ireo vola (numismatique), izany hoe ny metaly nafangaro hanaovana ny vola sy ny fivoarany.

Ity asa ity kosa dia mandinika ny fifandraisan'ny vola sy ny Fanjakana tamin'ny faran'ny fotoana nialoha ny fanjanahan-tany sy nandritry ny fiandohan'ny fanjanahan-tany.

Niezaka manko i Frantsa nanafoana tsikelikely ny vola hafa rehetra nanomboka tamin'ny faha-mpanjaka. Tsy mbola tanteraka kosa anefa izany ezaka izany amin'ny fiantombohan'ny fanjanahan-tany. Manaporofy tsy firaharahana ve izany toejavatra izany sa mampiseho fahavotsan'ny mpanjanatany ? Na inona na inona nitranga, dia tsy ampy velively ireo vola frantsay mitsinjarazara nentina teto amin'ny Nosy. Vetivety dia nosoloina vola baoritra ireo nandritra ny ady. Niandry hatrany amin'ny taona 1920 tany ny zanatany vao tena niray volo tamin'ny fanjakana foibe : dia izay vao tena nanomboka ny fahefan'ny Fanjakana frantsay tamin'ny zanataniny raha ny vola no tenenina.

## SUMMARY

*The various studies on the currency used in Madagascar before and/or during the colonial rule are, after all, merely works on numismatics with the purposes of making its nature, composition, and evolution known.*

*The framework of this contribution is the study of the relationships between currency and State at the end of the pre-colonial regime and at the beginning of the colonial rule.*

*Indeed, France proceeded to eliminate progressively other currencies, as early as the royal period. However, at the beginning of the colonial rule, France had not yet succeeded in this effort. Is it an evidence of negligence or an evidence of colonial mediocrity ? Whatever the case may be, the French divisionary currencies brought to the island were not sufficient. They were quickly replaced by cardboard currency during the war. The colony had to wait until the beginning of the 1920s before it really was in keeping with the Metropolis : the true start of the French State's sovereignty on her colony in terms of currency.*